



Plan d'accompagnement personnalisé

Le plan d'accompagnement personnalisé est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui s'adresse aux élèves du premier comme du second degré qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages et pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires, afin qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions, en référence aux objectifs du cycle.

Les familles peuvent également saisir la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) lorsque ces aménagements et adaptations pédagogiques ne suffisent pas à répondre aux besoins des élèves (orientation).

2-1 - Mettre en œuvre un plan d'accompagnement personnalisé

<http://eduscol.education.fr/cid86144/plan-d-accompagnement-personnalise.html>

2-2 – Module de formation à distance pour les enseignants des classes ordinaires concernant les élèves porteurs de troubles des apprentissages

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Handicap/46/6/TSA_EDUSCOL_225466.pdf

2-3– Circulaire académique du 22 mai 2015.

2-4 – Protocole et outils départementaux

a- Protocole

b- mise en oeuvre du PAP

c- acteurs TA

d- TSLA

M.A.J. le 27/06/2017

Dans cette rubrique

- Ressources pédagogiques
- **Plan d'accompagnement personnalisé**
- Cartographie ASH

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire

Cité administrative

15 bis rue Dupetit Thouars

49047 Angers CEDEX

Tél. 02 41 74 35 35

Localisation